



HONNEURS DE LA CHASSE LAURENT-PERRIER/GROUPAMA

Session 2018

Dossier de candidature

Déposé par :

Lauréats d'un jour, Gestionnaires tous les jours





Comment postuler ?

Bernard de Nonancourt a créé en 1980 les Honneurs de la Chasse afin de mettre en lumière l'action de chasseurs en matière de gestion de la faune sauvage.

Ce Prix, remis sous forme d'une dotation financière et soutenu par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), la Fédération nationale des chasseurs (FNC), la Maison Laurent-Perrier et Groupama - premier assureur mondial agricole et rural - récompense les initiatives d'une nouvelle génération de chasseurs de grand et de petit gibier, réceptifs et respectueux de la biodiversité.

Il valorise également l'aménagement du territoire pour la préservation et la sauvegarde des espèces, en lien avec les utilisateurs du milieu naturel, favorisant ainsi la reconnaissance d'une chasse éthique et exemplaire.

Les Honneurs de la Chasse comprennent deux Prix distincts :

1. Un Prix « Territoire »

Cette distinction vise à mettre en valeur des projets d'aménagement de territoires et de développement d'espèces de la faune sauvage portés par des chasseurs engagés, avec le concours des acteurs du monde rural (agriculteurs, forestiers, élus locaux, propriétaires fonciers etc.). Elle est remise chaque année accompagnée d'une dotation de 10 000 €.

2. Un Prix « Innovation cynégétique et initiative environnementale »

Cette distinction permet de mettre en lumière des initiatives du monde de la chasse avant-gardistes portant sur la gestion, l'aménagement ou la sécurité et non rattachées à un territoire spécifique. Elle n'est pas dotée mais « labellisée » afin que son lauréat puisse mettre en lumière son action au travers du label des Honneurs de la Chasse. Cette récompense est optionnelle

Lauréats d'un jour, Gestionnaires tous les jours





et elle est attribuée ou non selon le type et la qualité des dossiers présentés dans le cadre de l'appel à candidature annuel.

Vous êtes vous-même gestionnaire d'un territoire ou chasseur éclairé et passionné ? Votre action concourt à inscrire l'activité cynégétique comme élément de développement durable de l'espace rural ? Vous souhaitez faire partager votre expérience ?

Alors postulez **avant le 1er février 2018** en remplissant le présent dossier et en le renvoyant par courrier ou par mail à :

Agathe LOYE
Secrétaire Générale des Honneurs de la Chasse
14 rue Poissonnière
60500 Vineuil Saint Firmin

Mobile : 06.11.10.37.43

Courriel : leshonneursdelachasse@gmail.com

Afin de mettre toutes les chances de votre côté, il vous est conseillé de joindre un mémoire technique présentant votre territoire, retraçant l'historique de votre action, détaillant les opérations réalisées et précisant les résultats attendus et obtenus.

Bonne Chance

Lauréats d'un jour, Gestionnaires tous les jours





LE CANDIDAT

Le dossier est déposé au nom

D'une personne morale :

Nom / raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Représenté par :

en qualité de :

Forme juridique (plusieurs réponses possibles) :

ACCA/AICA Association Loi 1901 GIC / GIASC / GIEC

Exploitation agricole, forestière, piscicole, autre (*rayer les mentions inutiles*)

Entreprise

D'une personne physique :

Nom: Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Courriel :

Profession :

Lauréats d'un jour, Gestionnaires tous les jours





VOTRE ACTION

Résumez en quelques lignes, votre action ou votre réalisation et surtout précisez les résultats (chiffres à la clef) de ces actions (10 lignes de texte minimum)

Lauréats d'un jour, Gestionnaires tous les jours





POURQUOI LES HONNEURS ?

Expliquez les raisons pour lesquelles vous souhaitez présenter votre candidature et en quoi votre dossier est éligible aux Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier / Groupama, en ligne avec l'éthique de ce Prix :

Lauréats d'un jour, Gestionnaires tous les jours





L'AVENIR

Quelles sont les actions que vous comptez mettre en œuvre et à quelle échéance si vous obtenez le Prix des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier / Groupama ?

Lauréats d'un jour, Gestionnaires tous les jours





Je, soussigné, certifie
que les informations portées au présent dossier de candidature sont sincères et
véritables, confirme avoir pris connaissance et approuve le Règlement des Honneurs
de la Chasse Laurent-Perrier / Groupama.

Fait à, le.....

(Signature)

Lauréats d'un jour, Gestionnaires tous les jours





TEMOIGNAGES D'ANCIENS LAUREATS

La SCMM en 1989

La société de chasse militaire de Mourmelon a déjà reçu le premier prix des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier en 1989. Malgré cela, cette année, nous avons décidé de faire partager aux autres lauréats et candidats notre passion pour tous les modes de chasses que nous avons la chance et le plaisir de pouvoir pratiquer sur notre territoire. Ces Honneurs de la Chasse sont une marque de distinction, une reconnaissance de notre savoir-faire et de notre savoir-être.

Enfin, à l'heure de la communication, je pense qu'ils sont devenus une distinction incontournable pour tous les gestionnaires de chasse pour faire savoir et partager notre passion auprès des non chasseurs, faire la chasse aux idées reçues et défendre cette pratique dominicale.

A cette époque, le premier prix nous a permis de développer avec des moyens techniques supplémentaires, l'agrainage en ligne de nos sangliers. Baisse des dégâts, qualité des animaux, compagnies de faisans fixées au centre du camp sont les principales améliorations à long terme.

Jean-François Diverchy, Les Amis et Huttiers du Bateau Flamand en 2003

Le prix des Honneurs de la Chasse 2003, gestion de territoire, zones humides, nous a apporté une reconnaissance incontestable de nos pairs, mais aussi des différents partenaires qui œuvrent à nos côtés comme le PNR Scarpe Escaut, le CG du Nord, les VNF, les Communes de Fresnes sur Escaut, Condé sur Escaut et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement.

Sans oublier l'Education Nationale, avec qui nous organisons des journées pédagogiques "zones humides" tant pour les classes du primaire que pour le secondaire et le Lycée Agricole.

Cette reconnaissance était loin d'être acquise, puisqu'il ne faut pas oublier que nous appartenons à la famille des "Sauvaginaires" et que les chasseurs de migrateurs aquatiques sont mis à l'index par des préjugés qui ont la vie dure.

Le prix 2005 sur la sécurité, protocole d'information et de formation à l'utilisation des munitions de substitution, est venu renforcer cette crédibilité et nous inscrire durablement et positivement, dans le monde des gestionnaires responsables de la ressource naturelle que sont la faune et la flore au sein des milieux humides chassés.

Lauréats d'un jour, Gestionnaires tous les jours





Damien Couderc, AICA Saint Victor, Lauréat 2005

Ce Prix nous a apporté une reconnaissance locale, départementale et nationale. Il nous a également aidé lors de la présentation d'autres projets (aménagement du territoire, projets d'accueil jeunes chasseurs de notre département, accueil de chasseurs extérieurs au département).

Nous recevons des chasseurs de la Sarthe, de l'Ain, du Doubs, de la région PACA, du Cantal, de la Haute-Garonne, de la Seine et Marne, du Nord, de la Normandie, de la Meuse, de la Marne... qui viennent découvrir un biotope particulier (le territoire méditerranéen) et ses contraintes (chaleur, vent violent et donc glacial en hiver, garrigue et maquis à la végétation dense et hostile (piquante !) et un mode de chasse particulier (chasse aux chiens courants).

Le prix a permis à notre territoire d'avoir un "label" et d'être connu, grâce à la presse cynégétique qui a relayé l'information. Nous avons reçu des journalistes de magazines cynégétiques spécialisées et un auteur : Bernard de Polignac qui s'est inspiré de nos aménagements cynégétiques dans son ouvrage "Diagnostic et aménagements des territoires".

Avec la dotation, nous avons acheté du matériel (tronçonneuse, débroussailleuse, taille-haie thermique) très utile à l'entretien des chemins et sentiers. Nous avons réalisé des travaux d'ouverture du milieu (chemins d'accès et débroussaillage de parcelles en plein maquis) permettant de créer des cultures faunistiques.

Notre souhait étant que cette dotation soit investie dans des projets "durables". Plus de dix ans plus tard, ces réalisations ou achats existent encore !

Le prix a en outre permis de garantir le "sérieux" de l'association. Les mairies dont L'AICA gère les territoires nous ont accordé leur confiance en nous octroyant des subventions conséquentes lorsque nous avons réalisé la Maison de la Chasse et de la Nature, un bâtiment moderne et fonctionnel entièrement réalisé par les chasseurs.

Stéphane Rivoire, GIC de la Bassée Montois, lauréat 2006

Les Honneurs de la Chasse reçus pour le GIC resteront toujours comme une fierté pour le groupement. Très honnêtement, la dotation financière nous a permis et nous permet toujours de proposer diverses opérations en faveur du petit gibier à tous les adhérents du GIC. Nos principaux axes développés lors de nos opérations restent bien sûr le piégeage ou l'agrainage.

Lauréats d'un jour, Gestionnaires tous les jours





Marcel BOUVIER, ACCA de Saint-Jorioz, lauréat 2010

Grâce à la consécration suprême des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier / Groupama, au sein de notre commune de 6 000 habitants et pratiquant dans un milieu péri-urbain, nous avons été reconnus par nos élus, par le tissu associatif local fort de 60 associations, et, par le grand public comme une association responsable, respectueuse de notre environnement où les chasseurs sont des hommes et des femmes gestionnaires de notre patrimoine faunistique, sachant communiquer notre passion raisonnée avec le grand public où les valeurs de partage, de savoir, de découverte de notre territoire sont appliquées tout au long de l'année.

Notre savoir -faire en matière des espèces et des espaces a été reconnu.

Le montant du prix perçu nous a aidés à améliorer nos aménagements cynégétiques, poser de nombreux miradors pour une meilleure sécurité lors de nos actions de chasse en battue. planter des arbres fruitiers en lisière de forêt pour la faune sauvage...

Des soirées gratuites, annuelles thématiques sont programmées à destination du grand public, recevant chaque fois près de 400 personnes, un véritable succès...

Invités à des parties de chasse pour une journée, les participants non chasseurs ou non-initiés sont ravis d'apprendre et découvrir nos modes de chasse, la faune et le territoire.

Pierre HOFLACK, Domaine de Mazerolles, lauréat 2014

Tout gestionnaire de chasse connaît la dimension et la portée des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier/Groupama, y participer, c'est adhérer à la vision de Bernard de Nonancourt d'une chasse productrice de biodiversité, gestionnaire de Faune Sauvage, ouverte à tous les utilisateurs de la Nature.

Le simple fait d'y penser et de préparer le dossier de candidature oblige à s'arrêter, à lever la tête, à s'interroger, à se reconcentrer, à formaliser davantage les axes et choix de bonne gestion tout en remobilisant les acteurs du site.

L'obtention de ce prix, tout en soulignant les bonnes pratiques de gestion, donne un coup de projecteur au territoire et soude les acteurs/chasseurs qui l'animent.

Nous avons décidé d'attribuer l'intégralité de la dotation financière du prix des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier/Groupama à la prolongation de l'impulsion « Une certaine vision de la Chasse » soufflée par Bernard de Nonancourt.

Concrètement, cela se traduira par la construction d'un observatoire ouvert à tout public à partir du printemps prochain pour y faire découvrir les fruits d'une gestion durable de territoire mise en place par des chasseurs en harmonie avec la Nature.

Lauréats d'un jour, Gestionnaires tous les jours





Règlement des Honneurs de la Chasse Laurent-Perrier / Groupama

1 – Les « Honneurs de la Chasse » sont décernés chaque année sous forme d'un Prix « Territoire » accompagné d'une dotation de 10000 €, décerné à un lauréat ayant particulièrement retenu l'attention du jury.

Selon la qualité et la nature des dossiers présentés au jury, un Prix « Innovation cynégétique et initiative environnementale » pourra être également décerné. Cette récompense est optionnelle et attribuée ou non au vu de la qualité et du type de dossiers présentés dans le cadre de l'appel à candidature annuel.

2 – L'objectif des « Honneurs de la Chasse » est d'encourager, par la récompense d'initiatives exemplaires, les actions en faveur de la biodiversité, de la faune sauvage et de la chasse.

3 – Le ou les lauréat(s) ayant obtenu une récompense s'engage(nt) à tenir informés les partenaires des Honneurs de la Chasse des actions menées par la suite, grâce à la dotation obtenue.

4 – Le dossier doit obligatoirement comprendre :

A – Moyens d'identification du candidat :

- Pour les personnes physiques : nom, prénom, adresse, date de naissance et profession.
- Pour les personnes morales : description détaillée (historique, forme juridique, statuts, règlement intérieur, etc....).

B – Exposé de l'action déjà conduite et en cours de réalisation, susceptible de retenir l'intérêt du jury. On développera particulièrement les aspects qui montrent le caractère exemplaire de l'initiative, ses résultats et son caractère innovant.

L'accent sera mis sur les points suivants :

- Protection, gestion, réhabilitation des milieux naturels de la faune sauvage,
- Maîtrise des populations animales,
- Intégration des nouvelles mesures environnementales dans les baux ruraux,
- Aménagements des territoires,

- Toute autre contribution pratique à la gestion de la faune sauvage et au développement d'une chasse durable,
- Réalisations d'ouvrages littéraires ou audiovisuels contenant des éléments nouveaux ou apportant des idées constructives ou stimulantes en matière de protection des milieux naturels et de la faune sauvage

Pour faciliter l'analyse des dossiers présentés, il est conseillé aux candidats de joindre un mémoire technique.

5 – Les candidatures sont recevables chaque année, sur présentation d'un dossier soumis par le candidat lui-même. Sont reçues les candidatures de personnes physiques ou morales : chasseurs, naturalistes, Président de Sociétés de Chasse, dirigeant d'une ACCA ou AICA, entreprises ou de tout autre groupement cynégétique. Ne peuvent pas concourir les institutions participant en tout ou partie au service public de la chasse et de la faune sauvage.

Tout lauréat peut être admis à concourir de nouveau, sous réserve qu'un délai de cinq ans minimum se soit écoulé entre l'année où le Prix lui a été attribué et le dépôt de la nouvelle candidature et sous réserve que le sujet traité soit différent du premier dossier récompensé.

6 – Le jury procédera à la sélection des dossiers et convoquera les présélectionnés pour une présentation directe au jury de leur dossier. Il se réserve la faculté de mener toute enquête nécessaire à son information. Sa décision finale sera sans appel.

Tout membre du jury absent plus deux fois aux réunions de l'élection des lauréats sera réputé démissionnaire.

7 – Les dossiers de candidatures sont à adresser avant le 1^{er} février 2018.

Pour toute demande d'information :

Agathe LOYE
Secrétaire Générale
14 rue Poissonnière
60500 Vineuil Saint Firmin
06.11.10.37.43 /
[**leshonneursdelachasse@gmail.com**](mailto:leshonneursdelachasse@gmail.com)

Lauréats d'un jour, Gestionnaires tous les jours

